



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

6 septembre

En 1641, à Paris, Jean du Marez et Claude Sadot qui ont loué aux Filles de la Charité deux maisons attenantes donnant sur la rue du faubourg Saint-Denis et faisant face à l'église de Saint-Lazare. acceptent de vendre les dites maisons, non pas aux sœurs qui n'ont pas encore d'existence officielle, mais à la Congrégation de la Mission. C'est dans ces immeubles dont la percée du boulevard Magenta a supprimé les derniers vestiges, que, délaissant leur domicile de La Chapelle, les sœurs ont commencé à établir leur Communauté dans les premiers mois de 1641¹.

En 1668, la veuve de Jean de Lespinette, par contrat, donne une maison avec jardin et constitue une rente pour l'établissement de deux Sœurs à *Bruyère-le-Château*. Mère Mathurine Guérin, les Sœurs officières, Monsieur Alméras ratifient ce contrat. Les Sœurs assureront le soin des malades et l'école aux petites. Elles ne partent que le 11 mai 1669 emportant du linge, du matériel de soins et quelques livres dont les Epîtres et les Evangiles, Abelly, l'Introduction à la vie dévote de François de Sales et Buzée. (C)

En 1717, les administrateurs de l'hôpital d'Alès, par lettre, demande à la Supérieure générale, l'envoi d'une cinquième Sœur, car le travail a augmenté depuis que le Roi Louis XV a demandé que tous les mendiants soient renfermés. (C)

En 1733, Sœur Anne Verdier, Sœur Servante de l'hôpital de Vichy, envoie à la Mère Pâque Carlier une délibération es administrateurs demandant une quatrième Sœur, car le travail a considérablement augmenté. (C)

En 1784, Mère Renée Dubois et les Sœurs officières signent avec le procureur du Chancelier de France, Monsieur de Maupeou, l'acte de *résiliation du contrat de Trois-Moutiers*. Le Chancelier payera les frais du voyage de retour à Paris. (C)

En 1806, de Rome, le cardinal Consalvi, Secrétaire d'État, écrit une lettre donnant une interprétation du Bref pontifical qui, le 13 mai précédent, avait rétabli M. Brunet dans sa qualité de vicaire général avec tous les titres et privilèges que les Constitutions attachent à cette charge. Or, dans sa lettre d'aujourd'hui, le cardinal Consalvi déclare que si l'acte pontifical du 13 mai donne à M. Brunet le titre de vicaire général, c'est à M. Sicardi qu'il appartient d'en exercer les fonctions. Cette lettre arrivera à Paris après la mort de M. Brunet ; son successeur, désigné par lui, M. Placiard, finira par obtenir un autre bref qui balayera les ombres, sauf dans l'esprit de M. Sicardi².

En 1878, à Paris, après avoir écouté la lecture de la dépêche par laquelle Léon XIII répond au Père Fiat qui lui avait annoncé son élection, la XXIV^e Assemblée générale procède à la constitution du grand Conseil ; les élus sont MM. Jules Chevalier, Guillaume Delteil, Pierre Bourdarie et Sauveur Stella³. Cette même journée est marquée à la Maison-Mère par la venue de Mgr Richard, coadjuteur du cardinal Guibert. Il est délégué par l'archevêque pour reconnaître les reliques du futur bienheureux Clet. C'est Mgr Delaplace, Vicaire apostolique du Tché-kiang qui, en 1868, avait lui-même amené du Hou-pé à Paris ces précieux restes. Après leur reconnaissance canonique ils sont déposés en la chapelle à la place qu'ils occupent aujourd'hui⁴.

En 1952, à Pékin, M. Maurice Kavanagh, supérieur des Lazaristes irlandais du Tontang, est libéré. Il a été arrêté le 28 juillet 1951. Pendant dix mois et demi, les communistes lui ont fait endurer les pires tortures dans le but de lui faire avouer qu'il était un espion. A la fin, épuisé, le sang empoisonné, le corps couvert de plaies purulentes occasionnées par les coups reçus, M. Kavanagh ayant raconté, mais sans citer de noms, ses «*menées anticommunistes avant et après la chute de Pékin*», est relâché. Il travaillait en Chine depuis 1926 après avoir été ordonné prêtre à Paris le 29 juin 1925⁵.

1) Coste : I. p. 449.

2) Coste : La Congrégation de la Mission pp. 101-102.

3) Annales. t. 43, p. 515.

4) Annales. t. 55. p. 666.

5) Annales. t. 117. pp. 292-294.

